



ARRETE DU MAIRE

Portant règlementation d'une numérotation
d'une nouvelle habitation,
chemin des Fontaines .

N° 19.2023

Le Maire de la commune de DEYVILLERS (Vosges),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-28

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation d'une nouvelle habitation, chemin des Fontaines.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Il est prescrit la numérotation suivante chemin des Fontaines, à une nouvelle maison.

<u>Propriétaire</u>	<u>Réf cadastrale</u>	<u>Numérotation</u>
M. MARCHAL Yves Mme MARCHAL Brigitta	AI 152	2 chemin des Fontaines

Article 2^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le service du cadastre de la communauté d'agglomération d'Épinal
- La poste
- La DDT
- Au propriétaire,

Fait à Deyvillers, le 23/05/2023.

Le Maire,
Bruno CHEVRIER

